

ORDONNANCES

PRENEZ AVIS que lors de sa séance ordinaire tenue le 7 juin 2021, le conseil d'arrondissement du Sud-Ouest a édicté les ordonnances suivantes:

OCA21 22009 à OCA21 22012 – Résolution CA21 220192 (dossier 1216748003)
Ordonnances relatives à la programmation des événements publics de l'arrondissement du Sud-Ouest – Été 2021

Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);

Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8);

Règlement d'urbanisme du Sud-Ouest (01-280, article 531 paragr. 1^o et 3^o);

Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3 paragr.8^o).

OCA21 22013 – Résolution CA21 220193 (dossier 1217365005)
Ordonnance relative à la réduction partielle des tarifs des vignettes de stationnement réservé sur rue aux résidents– rues Chatham

Règlement sur les tarifs (exercice financier 2021) (RCA20 220013, article 64).

OCA21 22014 – Résolution CA21 220194 (dossier 1217683002)
Ordonnance relative à la fermeture de rue à la circulation véhiculaire - rue Island.

Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3 paragr.8^o).

OCA21 22015 – Résolution CA21 220195 (dossier 1219013001)
Ordonnance relative à la fermeture temporaire de rue à la circulation véhiculaire - rue Charles Biddle et avenue Atwater ainsi qu'à la mise à double sens temporaire de rue - rue Daisy-Peterson-Sweeney

Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3 paragr.1^o et 8^o).

Ces ordonnances peuvent être consultées au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 815, rue Bel-Air, 1^{er} étage, Montréal, où toute personne intéressées peut en prendre connaissance. L'ordonnance OCA21 22014 peut également être consultée sur le site Internet de la Ville à l'adresse <http://ville.montreal.qc.ca/reglements>.

Fait à Montréal, le 14 juin 2021.

Le secrétaire d'arrondissement,
Sylvie Parent, notaire